

En se reportant à la table des séances, on constate que le débat en question a eu lieu dans la 102^e séance, le 9 août 1904, et est rapporté dans le V^e volume.

En effet, la page 9168 tombe dans les limites suivantes :

VOLUME V.

[No 102—pages 9028 à 9185—9 août 1904.]

Pour rendre aussi clair que possible l'index analytique, j'ai tenté de mon mieux de grouper alphabétiquement les sujets de même nature sous des rubriques générales qui sont elles-mêmes disposées alphabétiquement.

Ainsi, tout ce qui touche les bills privés, publics, ou autres est classé sous la rubrique **BILLS**. Ces rubriques imprimées en caractère gras sont limitées au nombre de quinze, facilement compréhensibles et formant les grandes lignes de division du travail.

J'ai distingué entre les **QUESTIONS** et les **INTERPELLATIONS** et **INCIDENTS**, plaçant dans la première catégorie les demandes inscrites au feuilleton quotidien et dont la réponse est donnée par les départements, et dans la deuxième les demandes d'information généralement discutées avant l'appel de l'ordre du jour, ou sur une motion d'ajournement, ou avant que la Chambre se forme en comité des subsides.

Sous la rubrique **SUBSIDES**, j'ai réuni tout ce qui, dans la discussion des subsides, a donné lieu à une expression d'opinion, à une énonciation de fait, à une exposition de principe ou à une déclaration politique.

On remarquera que, dans les discussions analysées, toutes les fois que la Chambre ne siège pas en comité, j'ai conservé pour l'énumération des orateurs l'ordre même dans lequel ils ont parlé,—notion qui a son importance—; mais, aussitôt que le comité se forme—et, dans ce cas, un député peut parler sur le même sujet plusieurs fois—je reprends la classification alphabétique, qui reste la plus claire, et je donne pour chacun la suite complète de l'argument qu'il a développé.

Voici les quelques remarques que j'ai considérées essentielles pour la compréhension prompte du maniement de l'Index des Débats.

Quant à l'Index des députés, son emploi est d'une simplicité extrême. Il indique tous les sujets traités, avec quelques développements, par chaque député, et aussi la désignation de la page, de la rubrique et du sujet, dans l'autre index où se trouvent l'analyse du discours fait et toutes les indications nécessaires pour en retracer la date et le lieu de présence dans les Débats.

Je ne doute pas, monsieur le président, que le système suivi ne soit perfectible et sujet à des améliorations; j'ai fait usage de tout le discernement possible pour simplifier la tâche de ceux qui auront à consulter ce guide parlementaire. Une fois distribué, il sera sans doute soumis à de salutaires critiques, dont j'aurai l'avantage de profiter pour les index subséquents; j'ose espérer que votre comité daignera tenir compte des difficultés inhérentes à un travail de ce genre, exceptionnellement nouveau et croire à tout mon désir de lui donner la satisfaction la plus complète pour cette innovation utile dont il a pris l'heureuse initiative.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon plus profond respect.

Votre obéissant serviteur,

MARC SAUVALLE.